



Fiche Signalétique (GHS)

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit: Velocity® SP Herbicide

Numéro d'homologation, Loi sur les 28833
produits antiparasitaires:

Référence(s) VC: 1177

Synonymes Aucune

Produit signalément: Herbicide sélectif

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Usage recommandé Pas d'information disponible

Restrictions conseillées pour l'utilisation Pas d'information disponible

Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
Unit 201 230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

24 Numéro de téléphone d'urgence (800) 682-5368
24h / 24 :

Restrictions on emergency number Aucune

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Selon le SIMDUT 2015 par Ce produit a été classé selon les directives de 2015 de Santé Canada et la mise en œuvre du SGH (Révision 5) sous HPR et HPA.

Acute toxicity - Inhalation (Dusts/Mists)

Catégorie 4

Éléments pour les étiquettes

ATTENTION

Déclarations sur les risques

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 1

N° de la fiche signalétique: CAN-0255
Date de révision: 09-24-2019

Nocif par inhalation



Precautionary Statements - Prevention

Éviter de respirer les poussières/buées/gaz/émanations/vapeurs/aérosols

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

AUTRES INFORMATIONS

Toxique pour les organismes aquatiques

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance

Chemical name	CAS No.	Weight-%	Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #)	Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable)
Bispyribac-sodium	125401-92-5	76	-	-
Autres	VARIOUS CAS#S	24	-	-

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Ayez le contenant ou l'étiquette du produit avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou que vous vous faites soigner. Vous pouvez également composer le 1-800-682-5368 pour obtenir des informations sur les traitements médicaux d'urgence.

Inhalation

Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils.

Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et après les 5 premières minutes, continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des

conseils sur le traitement.

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avaler. NE PAS faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Note aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Suitable Extinguishing Media	Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.
Grand feu	N'utilisez PAS de jet d'eau ni de ruisseaux droits.
Unsuitable extinguishing media	Ne pas répandre le matériau déversé avec des jets d'eau à haute pression.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Pas d'information disponible.
Produits de combustion dangereux:	En cas d'incendie, ce produit peut favoriser la combustion et se décomposer en dégageant des gaz toxiques tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les oxydes d'azote.
Données sur l'explosion	
Sensitivity to mechanical impact	Aucune.
Sensitivity to static discharge	Aucune.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter la production de poussière. Ne pas respirer poussières / fumées / gaz / brume / vapeurs / diffusions. Utiliser un équipement de protection individuel requis.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguement sur le sol: Évitez les eaux de ruissellement dans les égouts pluviaux et les fossés menant aux voies navigables ou à d'autres plans d'eau. Contenir les liquides renversés avec des absorbants secs.

Sur l'eau: Ce matériau est miscible dans l'eau. Arrêtez ou réduisez la contamination de l'eau. Isoler l'eau contaminée.

Méthodes de nettoyage Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Nettoyer immédiatement le déversement. Aspirer ou balayer le matériau et le placer dans un contenant à déchets

chimiques. Laver avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et le placer dans un contenant à déchets chimiques. Empêcher l'eau de lavage de pénétrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter un équipement de protection individuelle.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser selon les instructions sur l'emballage. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres.

Enlevez l'habillement immédiatement si le pesticide obtient à l'intérieur. Lavez alors complètement et mettez dessus l'habillement propre.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Conditions d'entreposage Garder le récipient bien fermé. Ne pas mettre de concentré dans des récipients contenant des aliments ou des boissons. Ne pas diluer le concentré dans des récipients contenant des aliments ou des boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments ou des aliments pour animaux. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Conservez le pesticide dans son emballage d'origine uniquement. Conserver dans un endroit frais et sec et sécurisé. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Ne retirez pas les sachets hydrosolubles du sac extérieur, sauf pour utilisation immédiate. Ne pas laisser devenir humide pendant le stockage. Garder le sac extérieur scellé lorsqu'il n'est pas utilisé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Exposure Limits Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse assujettie aux limites de contamination en milieu de travail déterminées par les organismes de réglementation de la région spécifique.

Sécurité intégrée appropriée

Mécanismes techniques Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération.

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Eviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact avec la peau doit être minimisé en portant des vêtements de protection comprenant un pantalon, une chemise et des chaussures à manches longues, des chaussettes et des gants résistant aux produits

Réactivité	Pas d'information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Risque de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	Oxydants.
Produits de décomposition nocifs :	En cas d'incendie, ce produit peut favoriser la combustion et se décomposer en dégageant des gaz toxiques tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

The following information is for the technical material or a similar formulation.

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	>5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité dermale LD ₅₀ (rats)	>5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	>4.48 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	III
Une irritation de la peau (lapin)	Non-irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Sensibilisateur potentiel	Catégorie de toxicité	Sans objet

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Chemical name	IARC	OSHA - Select Carcinogens	NTP :
Bispyribac-sodium	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Autres	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée

TOXICITÉ DE BISPYRIBAC-SODIUM TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: du Bispyribac-sodium technique a été examiné chez les rats aux niveaux de dose de 0, 100, 1000, 10000, et 20000 pages par minute pendant 13 semaines. Le NOEL était de 100 pages par minute (7.2 mg/kg/jour) dans les mâles et de 1000 pages par minute (79.9 mg/kg/jour) chez les rats femelles. Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus les changements histopathologiques du foie, du réservoir souple urinaire et du cholagogue; le sérum accru A OBTENU, GPT et ALPE; et gain réduit de poids corporel. du Bispyribac-sodium technique a été également examiné chez les chiens pendant 13 semaines aux doses de 0, 30, 100 et 600 mg/kg/jour. Le NOEL était 100 mg/kg/jour. On a observé le vomissement, la salivation et les tabourets lâches chez les animaux exposés à 600 mg/kg/jour. Des changements histopathologiques du foie ont été également notés dans les mâles à 600 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ: du Bispyribac-sodium technique a été examiné chez les rats pendant 2 années aux doses de 0, 20, 200, 3,500, et 7,000 pages par minute dans les mâles et de 0, 20, 200, 5000 et 10000 ppm dans les femelles. Le NOEL était de 20 ppm (mg/kg de mâle 1.1/jour, mg/kg de femelle 1.4/jour). Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus le gain diminué de poids corporel; variations des valeurs hématologiques et de sang de biochimie; et lésions histopathologiques du foie et du cholagogue. On n'a observé aucune lésion néo-plastique. du Bispyribac-sodium technique a été examiné chez les souris pendant 18 mois aux doses de 0, 10, 100, 2,500, et 5,000 ppm. Le NOEL était de 100 ppm (14.1 mg/kg/jour) dans les mâles et de 10 ppm (1.7 mg/kg/jour) dans les femelles.

Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus le gain réduit de poids corporel; poids diminué de foie; poids accru de rein; et changements histopathologiques du foie. On n'a observé aucune lésion néo-plastique. Une étude chronique de toxicité de 52 semaines de bispyribac-sodium technique a été entreprise chez les chiens aux doses de 0, 10, 100 et 750 mg/kg/jour. Le NOEL était 10 mg/kg/jour. Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus la salivation, le vomissement et les tabourets lâches; poids accru de foie; et changements histopathologiques du cholagogue.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: du Bispyribac-sodium technique a été examiné dans une étude de toxicité développementale avec des lapins aux doses de 0, 30, 100 et 300 mg/kg/jour. Le NOEL pour la toxicité maternelle était 100 mg/kg/jour; et pour la toxicité développementale le NOEL était 300 mg/kg/jour. La toxicité maternelle a inclus l'une mort et la dépression du livraison et légère prématurée du gain de poids corporel.

du Bispyribac-sodium technique a été examiné dans une étude de toxicité développementale chez les rats aux niveaux de dose de 0, 100, 300 et 1000 mg/kg/jour. Le NOEL maternel était 300 mg/kg/jour et le NOEL développemental était 1000 mg/kg/jour. La toxicité maternelle observée à 1000 mg/kg/jour s'est composée de la souillure anogénital.

PROCRÉATION: Une étude de reproduction de rat de deux-génération a été entreprise avec du bispyribac-sodium technique aux doses de 0, 20, 1000, et 10,000 ppm. Le NOELs pour la toxicité adulte systémique, les paramètres développementaux de progéniture et la toxicité reproductrice étaient de 20, 1000, et 10,000 ppm, respectivement. La toxicité adulte systémique a inclus le gain de poids corporel et la consommation de nourriture diminués; poids accru de foie; et changements histopathologiques du foie et du cholagogue. La croissance de la progéniture F1 et F2 a été empêchée à 10,000 ppm.

MUTAGÉNICITÉ: le Bispyribac-sodium technique était négatif dans les analyses suivantes: mutation renversée (Ames); CHO, aberration chromosomique (*in vitro*); synthèse imprévue d'ADN; et micronoyau chez les souris (*in vivo*).

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AVIAIRE: Bispyribac-sodium technique est considéré pratiquement non-toxique aux oiseaux basés sur des essais dans les espèces aviaires suivantes:

LD₅₀ orale, colin de Virginie: > 2250 ppm
LC₅₀ alimentaire, colin de Virginie: > 5620 ppm
LC₅₀ alimentaire, canard colvert: > 5620 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES: Bispyribac-sodium technique est considéré comme pratiquement non-toxique pêcher et les invertébrés aquatiques basés sur des résultats dans les essais suivants:

Crapet arlequin 96 heures LC₅₀ supérieur à 100 ppm
Truite arc-en-ciel 96 heures LC₅₀ supérieur à 100 ppm
Daphnia magna 48 heures LC₅₀ supérieur à 100 ppm
Mouton tue-tête 96 heures LC₅₀ supérieur à 100 ppm
Crevette Mysid 96 heures LC₅₀ supérieur à 100 ppm
Dépôt de coquille d'huître 96 heures CE₅₀ supérieur à 100 ppm

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Ce produit est toxique pour les plantes non ciblées. Pour les utilisations terrestres, ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où des eaux de surface sont présentes ou dans les zones intertidales situées sous la limite des hautes eaux moyennes. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement d'élimination des déchets.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Waste from residues/unused products	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.
Emballages contaminés	Lorsque tous les sachets hydrosolubles sont utilisés, rendre le sac extérieur inutilisable pour un usage ultérieur. Éliminer le sac extérieur conformément à la réglementation provinciale.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appelation réglementaire pour le transport terrestre:	Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.
Guide des mesures d'urgence:	Sans objet

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : NO ONU 3077 matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Solide, N. S. A. (Bispyribac-sodium), 9, III, Polluant marin

Remarques:

- Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses - voir la disposition spéciale A197 de l'IATA
- Pour l'expédition US, d'Urgence No. 171

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : NO ONU 3077 matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Solide, N. S. A. (Bispyribac-sodium), 9, III, Polluant marin

Remarques:

- Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) sont exclues de l'marchandises dangereuses - voir IMDG 2.10.2.7.
- Pour l'expédition US, Plan d'Urgence No. 171.

RÉFÉRENCE EMS : F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/particularités législatives quant à la nation pour la substance ou le mélange

PMRA INFORMATIONS SUR LES ÉTIQUETTES DE L'ARLA DIFFÉRENTES DES EXIGENCES DU SIMDUT ET DU GHS:

Les pesticides au Canada sont homologués par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la législation fédérale sur les pesticides. L'étiquette, telle que spécifiée dans la Loi sur les Produits Antiparasitaires, est le principal document à suivre pour la sécurité, l'utilisation et la manipulation. Ces exigences en matière d'étiquetage peuvent différer des critères de classification et des informations sur les dangers requis par le SGH du SIMDUT pour les fiches techniques et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides en milieu de travail. Les informations de danger suivantes sont obligatoires sur l'étiquette du produit:

Mot-indicateur de l'ARLA • Aucun mot indicateur requis

Informations sur les dangers des étiquettes de pesticides de l'ARLA: Garder hors de la portée des enfants. Sensibilisant cutané potentiel.

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

International Regulations

The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer Sans objet

The Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants Sans objet

The Rotterdam Convention Sans objet

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Nouveau format. Révisions dans toute la SDD.
N° de la fiche signalétique: CAN-0255
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 28833
Numéro de révision: 1
Date de révision: 09-24-2019
Remplace la fiche émise le: February 14, 2011
Personne responsable: Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 1

N° de la fiche signalétique: CAN-0255
Date de révision: 09-24-2019

appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2019 Valent Canada, Inc.